Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PREVAAL ACTIONS EUROPE - Part B2V - ISIN : FR0011299387

Ce FCP est géré par PREVAAL FINANCE

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion du FCP Prevaal Actions Europe est de privilégier un investissement en actions sur les marchés des actions européennnes tout en recherchant une performance nette de frais supérieure à l'indice de référence du FCP, le MSCI Europe EUR Net Total Return Index (dividendes nets réinvestis) sur la durée de placement recommandée, supérieure à 5 ans. De plus, la gestion financière du FCP est associée à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du règlement SFDR.

Le FCP est exposé au minimum à 90% et au maximum à 100% de l'actif net aux marchés actions, et ponctuellement dans la limite de 10% de l'actif net via des parts ou actions d'autres OPCVM, FIA, fonds d'investissement, trackers ou Exchange Traded Funds (ETF). Dans le cadre de la gestion de trésorerie du FCP, le gérant pourra avoir recours à des titres de créances, dépôts et instruments du marché monétaire dans la limite de 10% de l'actif net.

La gestion discrétionnaire du FCP est matérialisée par la gestion active d'un portefeuille concentré de valeurs, sélectionnées dans l'univers des actions européennes, et notamment celui des grandes capitalisations.

Au sein de cet univers d'investissement, le gérant applique un filtre d'analyse quantitatif permettant de formaliser les valeurs éligibles à un processus rigoureux de sélection. L'analyse quantitative s'appuie sur des indicateurs financiers fondamentaux permettant notamment de mesurer la rentabilité des capitaux propres, la valeur d'actif, la qualité et la visibilité des perspectives bénéficiaires, la solidité de la structure financière ainsi que des ratios de valorisation spécifiques. L'analyse de ces critères est à la discrétion du gérant et pourra évoluer dans le temps.

Pour constituer son portefeuille, le gérant choisit une par une les sociétés qui le composent, parmi les meilleures opportunités identifiées, fonction de ses convictions les plus fortes. L'approche de gestion repose donc intégralement sur un processus de sélection de valeurs que l'on peut qualifier de « bottom-up », la structure du portefeuille étant le résultat du choix de titres individuels. L'environnement sectoriel et économique sont également évalués, et un suivi fondamental des positions est effectué au quotidien. Cependant, si le poids de chacune des valeurs sélectionnées peut s'éloigner fortement de celui constaté au sein de l'indicateur de référence, la répartition sectorielle en est quant à elle proche. L'exposition aux actions européennes sera à tout moment compris entre 90% et 100% de l'actif net du FCP.

Le FCP peut être exposé sur tous secteurs, à des valeurs de petites, moyennes et grandes capitalisations avec toutefois un maximum de 20% de l'actif net en valeurs de petites capitalisations.

Le FCP pourra intervenir sur tous instruments financiers à terme ferme ou conditionnel négociés sur des marchés réglementés ou organisés d'un pays membre l'OCDE. Les interventions du FCP pourront se faire soit en couverture du risque de change, soit en vue d'exposer le portefeuille à des actions, des secteurs d'activités ou des indices de marchés, sans recherche de surexposition dans la limite de 100 % de l'actif net du FCP, dans le but d'atteindre l'objectif de gestion affiché, à travers des contrats de futures, options, swaps de change, change à terme. Les instruments financiers à terme pourront également servir à gérer les flux de souscriptions / rachats.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès de CACEIS BANK chaque jour d'établissement de la valeur liquidative avant 12h00 et exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour. Les règlements interviennent en J+2 ouvrés. Le FCP n'a pas prévu de mécanisme de Gates ou de plafonnement des rachats. En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité du FCP à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur ce FCP

La valeur liquidative est calculée chaque jour où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France.

Recommandation : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé

1 2 3 **4** 5 6 7

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

Le FCP se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition aux marchés actions, à hauteur de 90% minimum de son actif.

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le FCP ne présente pas de garantie en capital.

Le FCP peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme (IFT) : Le FCP pouvant investir dans des produits dérivés, la valeur liquidative pourra baisser de manière plus significative que les marchés et instruments financiers sous-jacents à ces produits.

Risque de liquidité : Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Risque de contrepartie : Risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.

Risque de crédit : Risque pouvant résulter de la dégradation de signature ou de la défaillance d'un émetteur de titre de créance, ce qui peut entraîner la baisse de la valeur de ses actifs.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**3 % max**
Frais de sortie	**Néant**
Frais prélevés par le l'OPCVM sur une année	
Frais courants	**0.35 % de l'actif net**
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	**Néant**

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital.
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certain cas, les frais payés peuvent être inférieurs.
Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice, clos en décembre 2024.
Les frais réels peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour chaque exercice, le rapport annuel du FCP donne le montant exact des frais encourus.
Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de : PREVAAL FINANCE - 4 Place des Saisons - 92400 Courbevoie Adresse postale : TSA 50004 - 92926 La Défense Cedex

Performances passées

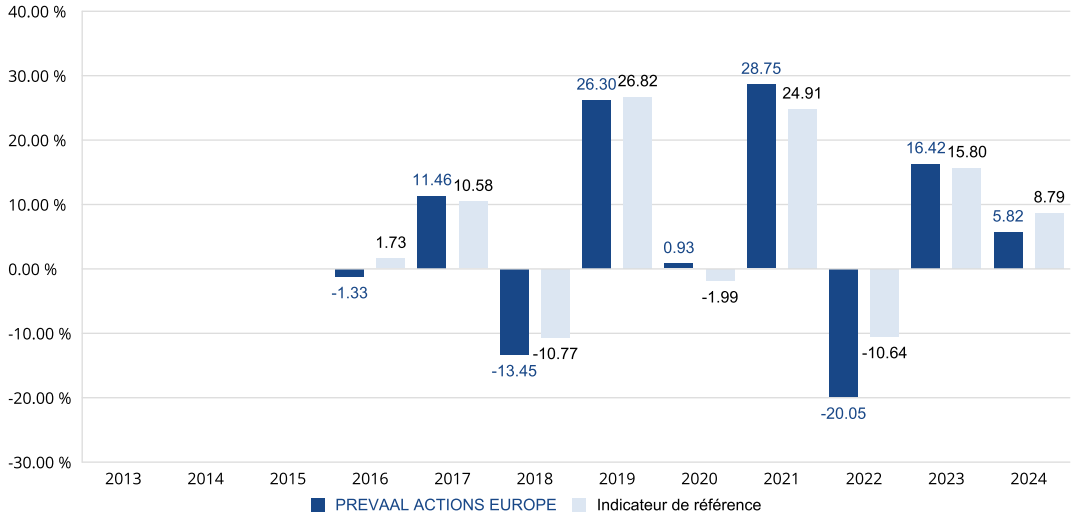

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.
Les performances sont présentées en EUR.
La part B2V du FCP Prevaal Actions Europe a été créée le 13/09/2012

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : de plus amples informations sur le FCP copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de PREVAAL FINANCE – 4 Place des Saisons - 92400 Courbevoie

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : la valeur liquidative ainsi que les détails de la politique de rémunération sont tenues à disposition par PREVAAL FINANCE. Elles sont communiquées à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine du FCP peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de PREVAAL FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la société de gestion, ainsi qu'en version papier sur demande de l'investisseur.

La société de gestion peut décider de suspendre temporairement le calcul de la valeur nette d'inventaire (VNI) du fonds ainsi que les souscriptions, rachats et remboursements des actions ou parts lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent et si cette mesure est justifiée au regard de l'intérêt des investisseurs. Plus de détail figure au niveau du prospectus du fonds. La société de gestion applique des frais de remboursement calculés et prélevés au moment du rachat. Plus de détail figure au niveau du prospectus du fonds.